ID: 038-213804990-20250407-D_05_07042025-DE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – cinq, le 07 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA, Valérie Présents:

> ESCOFFIER, Marijane GEISSLER, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Michel PLEUCHOT, Sandrine

BOSCARO.

Nathalie COLONEL, Patrick GUIGNIER, Philippe LUYAT, Lucie Excusés :

BALMET pouvoir donné à Marijane PLEUCHOT, BUCH Emile pouvoir

donné à Michel JEANNIN

Nombre de suffrages exprimés : 12 Pour : 12 Contre: 0 Abstention: 0

Délibération n° D 05_07042025

Objet: Travaux sur réseaux d'éclairage TE38, 23-004-499 EP-rénovation TR4

Madame le Maire explique que suite à notre demande, Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de programmer dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Après étude définitive, le coût d'investisse l'opérationest estimé à :	ent prévisionnel TTC de 51 207 €
Toperationest estime a.	

Conformément aux modalités de financement de l'exercice de la compétence éclairage public de TE38, sont sollicitées pour financer ladite opération :

La participation communale aux frais de gestion de TE38 s'élève à :	1 707 €
La participation communale prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	21 337 €

Le montant de la participation communale définitive aux investissements sera recalculé au prorata des dépenses réelles.

Tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Afin de permettre à TE38 de programmer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement prévisionnel définitif;
- du montant définitif de l'appel à contribution aux frais de gestion (contribution budgétaire) de TE38 qui sera appelé deux mois après le début des travaux, en section de fonctionnement
 - compte 65568 (nomenclature M57);
- du montant prévisionnel de l'appel à contribution aux dépenses d'investissements (fonds de concours) de TE38, qui sera appelé en deux fois, 80% deux mois après le début des travaux puis le solde sur présentation du décompte définitif, en section d'investissement compte 2041582 (nomenclature M57);
- de l'obligation d'engager le montant de ces participations au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- 1. PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, prévoyant un coût d'investissement prévisionnel TTC de : 51 207 €
- 2. ATTRIBUE un fonds de concours qui sera établi par TE38 à partir du décompte final de l'opération, correspondant à la participation communale aux investissements de TE38 d'un montant prévisionnel total de : 21 337 €
- 3. PREND ACTE de sa contribution budgétaire définitive aux frais de gestion de TE38 d'un montant définitif de : 1 707 €
- 4. ENGAGE au budget de la collectivité sa contribution budgétaire aux frais de gestion au compte 65568 (nomenclature M57) ainsi que son fonds de concours aux investissements au compte 2041582 (nomenclature M57).

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Elo**p**ie JODAR

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission à la Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune www.susville.fr

le 07 avril 2025.

Le Maire, Valérie CHALLON.

Valérie CHALLON